

# PROGRAMME DE FORMATION



N° Droit social

13. La santé-sécurité au travail

4

<u>Intervenant</u>: Mathieu RICHARD Conseiller technique en droit social/RH

Coût: 295 euros

### Public /Prérequis et modalités d'accès à la forma-

tion: Directeurs d'association ou d'établissement, responsables ou personnes en charge des ressources humaines

Pas de prérequis.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

### Modalités pédagogiques :

Formation en présentiel.

Alliance de théorie et de cas pratiques sur chacun des chapitres.

Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier.

Une attestation de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

## **Modalités d'évaluation:**

Evaluation des acquis en cours de formation : Etudes d'exemples tirés de la vie des entreprises. Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum: 3 personnes

Capacité maximum: 12 personnes

Contact: formation@uriopss-centre.fr

Lieu: Orléans

## Objectifs pédagogiques

- Mesurer l'étendue de la responsabilité de l'employeur
- Respecter les obligations légales en matière de prévention des risques
- Gérer une inaptitude au travail
- Connaître les acteurs de la santé au travail

#### **Programme**

#### I - Les obligations de l'employeur :

- Les locaux ou le lieu de travail
- Les affichages obligatoires
- La visite médicale
- Définition et contours de l'obligation de sécurité
- Responsabilité de l'employeur et délégation de pouvoir

## II - La prévention des risques professionnels :

- Les risques professionnels : RPS, TMS, pénibilité, ...
- Les actions de prévention des risques
- Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)
- L'association des salariés : formation des salariés, désignation d'un référent, CSE et CSSCT, ...
- Droit d'alerte et droit de retrait

## III – L'accident du travail et la maladie professionnelle :

- Définition et contours de l'accident du travail
- Procédure à respecter par l'employeur
- Retour du salarié dans l'entreprise
- Inaptitude du salarié

# IV – Les acteurs de la santé au travail

- Les acteurs interne : référent, CSE/CSSCT, syndicats, ...
- Les acteurs externes : médecine du travail, inspection du travail, CARSAT

